



CONVENTION DE REFUGE ASPAS



à retourner à : ASPAS - 928 Chemin de Chauffonde - CS 50505 - 26401 CREST Cedex

Par la présente convention, le (la) propriétaire ou locataire du fonds, adhérent(e) de l'ASPAS dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : [][][][][][] VILLE : _____

- affirme ou réaffirme sa volonté d'interdire la pratique de la chasse sur son fonds ;
- s'engage à matérialiser cette interdiction en apposant des panneaux sur le terrain pour en informer les tiers ;
- affirme sa volonté de créer sur ses terres un havre de paix pour la faune sauvage et un lieu sécurisé pour tous ;
- s'engage à favoriser la présence et l'épanouissement de la faune et de la flore sauvages.

De son côté, l'ASPAS s'engage :

- à informer les différents acteurs (mairie, chasseurs,...) de l'existence du refuge et de l'interdiction de la chasse ;
- à apporter un soutien juridique à l'adhérent(e) pour que le refuge soit respecté.

La présente convention s'applique sur les parcelles désignées dans le tableau suivant, ou sur papier libre, et localisées sur le plan ci-joint.

La présente convention est résiliée en cas :

- de simple déclaration écrite du/de la signataire de la présente convention auprès de l'ASPAS
- d'interruption des cotisations auprès de l'ASPAS pendant 2 ans
- de non respect par l'une des parties de ses engagements

Commune (1 seule par convention)	Références cadastrales <input type="checkbox"/> ci-dessous <input type="checkbox"/> ou ci-jointes <input checked="" type="checkbox"/> Plan de situation ci-joint			Superficie totale
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

Sur la commune, la chasse est gérée par (se renseigner en mairie) :

<input type="checkbox"/> Une société de chasse, association de type « loi 1901 »	<input type="checkbox"/> Une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). Les parcelles sont alors : <input type="radio"/> comprises dans un rayon de 150 m autour d'une habitation. <input type="radio"/> retirées du territoire de l'ACCA par décision ci-jointe.
NOM, PRÉNOM et ADRESSE du Président de la société de chasse ou de l'ACCA : _____ _____	

Date :
Signature de l'ASPAS :

Signature de l'adhérent(e) :